



## BIEN VIVRE ENSEMBLE

### CONSIGNES SANITAIRES rentrée 2020-2021 face à la COVID-19

- **Le port du masque est OBLIGATOIRE dans tous les bâtiments de l'université tel que :**
  - Les couloirs, les ascenseurs,
  - Les salles de réunions,
  - Les salles de cours, de TD, de TP, les amphithéâtres,
  - Les bureaux partagés,

**Rappel :** le port du masque barrière ne remplace pas le port du masque de protection individuelle type FFP2, FFP3, visièr, ou autre nécessaire pour certaines activités.

- **Le port du masque est OBLIGATOIRE à l'extérieur des bâtiments dans l'enceinte des sites**
  
- **Les lieux de convivialité disposant d'une aération naturelle peuvent être utilisés avec la possibilité d'y enlever temporairement son masque, à condition :**
  - D'aménager la salle afin que les agents ne déjeuner pas en face à face
  - De limiter le nombre de personnes en pause-déjeuner en fonction de la superficie de la salle afin de limiter le risque de transmission du virus.
  - De respecter la distanciation physique d'1 mètre minimum entre deux personnes.

**Rappel :** le port du masque ne remplace pas les autres gestes barrières (distanciation physique, lavage régulier des mains....). Il ajoute une barrière physique supplémentaire lorsque vous êtes en contact avec une ou plusieurs personnes.

*Prenez soin de vous et des autres.*

Merci de respecter scrupuleusement ces consignes pour le bien de tous.